



DATE DE PUBLICATION : 19 AVRIL 2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS DE PAIEMENT  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Délégation de pouvoirs donnée par  
le directeur général des moyens de paiement (DGMP)  
au directeur des activités fiduciaires (DAF)**

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des moyens de paiement le 19 avril 2023 ;

Le directeur des activités fiduciaires (DAF) reçoit délégation de pouvoirs pour assurer en tant que chef d'établissement la présidence du comité social et économique d'établissement des activités fiduciaires.

Fait à Paris, le 19 avril 2023

Erick LACOURRÈGE